

REVUE DE MÉTAPHYSIQUE ET DE MORALE

CHARTRE ÉDITORIALE (POUR LES AUTEURS)

I. STRUCTURE DE L'ARTICLE

Attention : paginer les articles.

1/ Respecter les caractéristiques typographiques de la revue pour la hiérarchisation des titres :

- titre de l'article : 16 pt, gras, centrés ;
- devant les résumés : RÉSUMÉ. – et : ABSTRACT. –, 10 pt, petites cap. ;
- intertitre de premier niveau : 12 pt, grandes capitales (si possible éviter « I », « II », « III ») ;
- intertitre de second niveau : 12 pt, en ital. ;
- devant une éventuelle bibliographie : RÉFÉRENCES, 12 pt, majuscules, centré ;
- au début des études critiques : Études critiques : 16 pt, gras, centrés (de même pour Recensions et Chroniques).

2/ La police de caractère est « new roman ». L'interligne est 1.

- texte : 12 pt ;
- résumés français et anglais : 10 pt et en ital. ;
- citation longue (+ de 3 lignes) : 10 pt, justification réduite, sans guillemets ;
- notes de bas de page : 10 pt ;
- signature : 10 pt, fer à droite, nom en petites capitales.

I. NORMES DE SAISIE

1/ Les majuscules sont accentuées (ENCYCLOPÉDIE et non ENCYCLOPEDIE)

Par exemple : « À partir de » (« ~~A~~ partir de »)

2/ Saisir en italique (et non pas en gras ou souligné) :

- les mots que l'on souhaite exceptionnellement faire ressortir (à éviter).
- les expressions latines et les mots étrangers ;
- les titres d'ouvrages ou d'œuvres d'art.

3/ Les titres d'ouvrages, de publications et de journaux :

- Si le titre ne commence pas par un article défini, le mot initial prend seul la majuscule. Ex :
Une histoire des médias ; À la recherche de Ferdinand de Saussure.

- fasc. pour fascicule
- f° pour folio
- n° pour numéro (et n^{os} pour numéros)
- p. pour page (**pas de « pp. » pour indiquer plusieurs pages ;**
abréviation comme suit pour la pagination : p. 232-5 (pour 232-235)
- trad. fr. pour traduction française
- *sq.* pour et suivantes
- Les décennies ne doivent pas être abrégées. On écrira : les années 1920, 1930, 1940...

II. MISE EN PAGE

Utilisez des alinéas pour distinguer facilement les paragraphes.

Bannir les puces au profit des cadratins et demi-cadratins.

Les citations longues (+ de 3 lignes) doivent être facilement repérables : 10 pt, justification réduite.

Les guillemets, les crochets et les parenthèses vont par paire.

III. CITATIONS

Les citations doivent être saisies **en caractères romains**, et non en italique.

Toute suppression ou coupure, dans une citation, doit être signalée par [...] ainsi que tout commentaire personnel.

Le prénom des auteurs cités dans le corps du texte doit apparaître en toutes lettres, au moins à la première occurrence et en début de phrase.

Dans le cas où des citations étrangères apparaissent dans le manuscrit, respecter les règles typographiques du pays concerné et les saisir en romain, et les encadrer de guillemets « à la française » si l'ensemble de l'article est en français. Cependant, les expressions étrangères non encadrées par des guillemets sont en italiques.

1/ Citation courte (- de 3 lignes) : en caractères romains (droits) et entre guillemets, dans le corps du texte.

Dans les articles rédigés en français, choisir impérativement les **guillemets « à la française »** comme ici. Pour les guillemets **“à l'anglaise” (courbés)**, employés uniquement pour des citations à l'intérieur de citations, bien distinguer ouverture et fermeture. Dans tous les autres cas, y

compris lorsqu'il s'agit de texte en langue étrangère, employer les guillemets français et bannir toutes les autres formes.

- Le début de la citation est fondu dans le texte mais elle se termine sur une phrase complète (*point final à l'extérieur*).

Ex. : M^{me} Lepic compare les cheveux de Poil de Carotte à des « baguettes de tambour. Il userait un pot de pommade tous les matins si on lui en donnait ».

- La citation débute par une phrase complète ; elle est introduite par deux points si elle fait suite au texte ; son premier mot prend alors une capitale initiale (*point final à l'intérieur*)

Ex. : Deux siècles avant notre ère, le poète Térence affirmait : « Je suis un homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger. »

2/ Citation longue (+ de 3 lignes) :

Elle doit être isolée (retour à la ligne, justification réduite), apparaître dans un corps plus petit que le reste du texte (10 pt.) et ne comportera **pas de guillemets**.

L'appel de note vient avant la ponctuation finale (sauf pour les articles en anglais).

Toute citation de plus de 10 lignes, extraite d'un ouvrage de moins de 70 ans *post mortem*, peut être soumise à des droits de reproduction. L'auteur doit avoir effectué la démarche auprès du ou des éditeurs concernés, avoir réglé les droits de reproduction et joindre au manuscrit l'autorisation de reproduction.

3/ Références des citations : la référence comporte sa propre ponctuation si la citation est à l'intérieur des guillemets :

- « Quelle terre serait assez nouvelle à ma pensée pour l'étonner ? » (Vigny, *Journal d'un poète*.)

Mais :

- Montaigne nous fera remarquer que ne constitue pas la vraie connaissance ce qui n'a pas été « digéré » et « regorgé comme on l'a avalé » (p. 257).

IV. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Chaque revue utilise un système spécifique de références bibliographiques, à l'américaine ou à la française : veiller à respecter leurs normes en harmonisant les références au sein d'une même revue. **Dans la *Revue de métaphysique et de morale*, les références suivent le système « à la française », c'est-à-dire en note de bas de page (y compris dans les articles rédigés en anglais).**

Numérotez-les en continu (du début à la fin de la contribution) **et ajouter un point final à chacune d'elle.**

Pour les articles en français, l'appel de note se place systématiquement avant tout signe de ponctuation. Exemples :

- L'appel se place toujours ainsi⁵.
- Comment dois-je placer cet appel de note⁹ ?
- Pourvu que je place correctement cet appel de notes¹...
- Ainsi : « Placez correctement cet appel de note⁶. »
- Quelqu'un a dit que votre « appel de note⁷ » n'était pas bien placé.
- Quand la note porte sur un groupe de citations, l'appel se place à l'extérieur du dernier guillemet fermant et avant le point final. Ex. : Cette délimitation procède d'un souci accru de son « humeur », de son « caractère » ou de son « tempérament »¹⁰.

Pour les articles en anglais, l'appel de notes se place systématiquement à l'extérieur des guillemets et après tout signe de ponctuation. Exemples :

- The traditional literature of "multiple personality" provides more radical cases of this sort.³
- "Little by little, I am giving over everything to him, though I am quite aware of his perverse custom of falsifying and magnifying things."¹⁰

Normes bibliographiques pour la *Revue de métaphysique et de morale* :

Dans les articles en français : Initiale du prénom, NOM (grande capitale à l'initiale et petite capitale pour le reste du nom), « Titre de l'article », *Titre de l'ouvrage, du recueil ou de la revue* (éventuellement date de la première édition), lieu d'édition, éditeur, « mention éventuelle de la collection », année de publication, numéros de pages pour les articles de revues et chapitres d'ouvrages.

À noter : Pour les ouvrages étrangers, respecter les normes françaises et indiquer systématiquement la ville d'édition en français (Florence, et non Firenze).

Dans les articles en anglais : First letter of the first name, SURNAME (small capitals, except for the first letter), "Title of the article", *Title of the book or of the journal* (possibly the date of the first publication), place of publication, publisher, year of publication, pages of the article.

N. B.: the place of publication is systematically indicated in English.

La collection n'est indiquée que si l'ouvrage existe dans plusieurs collections chez le même éditeur (par exemple s'il s'agit d'un ouvrage de « La Pléiade » chez Gallimard).

Dans les articles en français, exemples de rédaction souhaitée d'une entrée :

- Exemples d'entrée renvoyant à un ouvrage :
J. CARBONNIER, *Sociologie juridique* (1978), Paris, Puf, 2004.
- Exemples d'entrée renvoyant à un **article de revue** :
J.-P. LEBRETON, « Les particularités de la juridiction administrative », *Revue de droit public*, 1983, 2, p. 419-53.
J. PERRY, « Persons and Selves », *Revue de métaphysique et de morale*, 2010, 68 (4), p. 455-73.
Remarques : le titre de l'article est en romain entre guillemets, le nom de la revue est en italique, vient ensuite l'année de publication et le numéro dans la série, puis les pages de début et de fin du passage.
- Exemple d'entrée renvoyant un **ouvrage collectif** :
P. ENGEL, « Les normes de la pensée sont-elles des normes sociales ? », in R. BOUDON, P. DEMEULENAERE, R. VIALE (dir.), *L'Explication des normes sociales*, Paris, Puf, 2001, p. 238 sq.
Remarques : (dir.) signifie « sous la direction de ».
La mention « in » apparaît en italiques devant le nom des auteurs et en romains devant le titre de l'ouvrage, afin d'éviter toute ambiguïté.
- Les références à des ouvrages en langue étrangères doivent respecter les normes françaises (par exemple, abréviation « éd. » avec le « e » accentué pour l'édition scientifique d'un ouvrage en anglais, ou « dir. » pour la direction d'un ouvrage collectif).
- Dans le cas d'un **ouvrage traduit** :
· M. HEIDEGGER, *Unterwegs Zur Sprache*, Pfullingen, Verlag Günther Neske [1959] ; trad. fr. J. Beaufret, W. Brokmeier, F. Fédier, *Acheminement vers la parole*, Paris, Gallimard, 1976.
· E. KANT, *Projet de paix perpétuelle* (1795), trad. fr. J. Gibelin, Paris, Vrin, 1975.

Dans les articles en anglais, exemples de rédaction souhaitée d'une entrée :

- For a book: J. PERRY, *Identity, Personal Identity and the Self*, Indianapolis: Hackett Publishing, 2002.
- For an article:
 - A. SIMMONS, "Changing the Cartesian Mind: Leibniz on Sensation, Representation and Consciousness", *Philosophical Review*, 2001, 110 (1), p. 31-75.
 - J.-M. BEYSSADE, "Sensation et idée: le patron rude", in J.-C. PARIENTE (ed.), *Antoine Arnauld. Philosophie du langage et de la connaissance*, Paris, Vrin, 1995, p. 133-52. Paris, Vrin, 1995.
 - M. MERLEAU-PONTY, *Phenomenology of Perception*, Eng. transl. C. Smith, London, Routledge, 1962.

Dans les deux cas (articles rédigés en français ou en anglaise) :

- Dans le cas où un ouvrage a été rédigé par **deux auteurs**, séparer les deux noms d'auteurs par une virgule.
- Si **dans la bibliographie, deux titres du même auteur** se suivent :
Répéter le nom de l'auteur (au lieu d'utiliser le tiret). Exemple :
É. DURKHEIM, *De la division du travail social* (1893), Paris, Puf, 2007.
É. DURKHEIM, *Les Règles de la méthode sociologique* (1895), Paris, Puf, 2007.
- **Ressource Internet** :
<http://www.iop.org:activity/groups/subject/ipsi/index.html> Site consulté en juin 2011.
- **Actes de congrès ou de rencontres** :
H. WALTER, « Toponymie, histoire et linguistique : l'invasion franque en Gaule », in *Actes du XIII^e Colloque international de linguistique fonctionnelle* (Corfou, 1986), Paris, SILF, 1987.
- **Thèse** :
P. KAE-NUNE, « Caractérisation par spectrométrie de masse des radicaux des mécanismes de dépôt dans des décharges de silane, méthane et hydrogène », thèse de doctorat de l'Université de Paris 6, 1995.

Emploi d'*ibidem*, *idem*, et référence abrégée :

- *Ibid.*, sous sa forme abrégée, renvoie à la référence qui précède immédiatement mais à une page différente ;
- *Id.* à la même page du même ouvrage ;
- **Lorsque la référence est plus éloignée, il convient d'indiquer le titre abrégé de l'ouvrage.** Par exemple l'ouvrage Robert Pasnau, *Metaphysical Themes. 1274-1671*, Oxford, Clarendon, 2011, d'abord mentionné sous sa forme complète, sera indiqué de la façon suivante, suivi de la pagination : Pasnau, *Metaphysical Themes*, p. 547 (NB : ne pas utiliser la mention : *op. cit.*).

Exemples :

¹. PLUTARQUE, *Vies*, Paris, Les Belles Lettres, 1957, t. 1, p. 36.

². *Ibid.*, p. 40. (lorsque la référence est proche)

³. HOMÈRE, *Odyssée*, trad. fr. V. Bérard, Paris, Gallimard, « La Pléiade », p. 561.

⁴. *Id.*

⁵. PLUTARQUE, *Vies*, t. 1, p. 43. (titre abrégé lorsque la référence est éloignée ; même chose pour les articles).

Attention : Dans les notes, on utilise fréquemment à tort l'abréviation *cf.* (pour *confer*, qui signifie en latin « comparez avec ») ; elle doit être réservée pour son sens de : « comparer avec

ce qu'en dit Untel dans tel autre ouvrage ». Dans tous les autres cas, on préférera à cf. l'infinifatif français « voir ».

NB. Si le *cf.* précède un mot en romain, il doit être indiqué en italiques. En revanche, s'il précède un mot en italiques, il est en romain. Ex : *cf.* Perry ; mais : cf. *L'Expérience et l'éternité*.

En bibliographie finale : la bibliographie doit être classée par **ordre alphabétique** des noms d'auteurs, puis par ordre chronologique pour les publications d'un même auteur. On écrira en premier le nom de l'auteur : NOM Initiale du prénom de l'auteur, « titre article », *titre ouvrage*, date d'édition, etc. (le reste suit les normes bibliographiques indiquées *infra*).

À noter : les premières épreuves ne comportent que des corrections orthographiques et typographiques.